

Semaine du 10 au 14 juillet 2023

NGT – La Commission européenne a publié sa proposition de règlement sur les végétaux obtenus à l'aide de certaines nouvelles techniques génomiques (NGT)

Le 5 juillet 2023, la Commission européenne a présenté sa proposition de règlement sur les végétaux obtenus à l'aide de nouvelles techniques génomiques, disponible en anglais sur [ce lien](#).

Cette proposition confirme la version fuitée à une exception, elle est plus favorable au déploiement des NGT sur un point significatif. En effet, la proposition fuitée fin juin prévoyait un classement des NGT en deux catégories, la catégorie 1 - la plus favorable car pouvant être commercialisée sans la mention « OGM » - devant avoir subi moins de 20 modifications, et en tous les cas ne pas être résistante aux herbicides.

Cette seconde obligation relative à la résistance aux herbicides a finalement été retirée dans la proposition définitivement adoptée par la Commission européenne. Dans sa proposition finale, la Commission européenne conserve néanmoins l'impossibilité pour les NGT appartenant aux deux catégories, y compris la catégorie 1, de bénéficier du label « BIO ».

La prochaine étape de l'examen de ce texte au Parlement européen est la désignation des rapporteurs. Parallèlement à cette procédure au Parlement européen, le Conseil des ministres de l'Agriculture a prévu de se réunir sur le sujet les 23 et 24 octobre 2023, puis les 11 et 12 décembre.

Vous trouverez davantage de précisions dans notre précédente [brève](#).

AUTONOMIE ALIMENTAIRE – Vote du rapport d’information sur l’autonomie alimentaire des Outre-mer à la Délégation sénatoriale aux Outre-mer

Le 4 juillet dernier, le rapport d’information sur l’autonomie alimentaire en Outre-mer, présenté à la Délégation aux Outre-mer de l’Assemblée nationale, a été approuvé à l’unanimité par la commission, avec une abstention de la députée réunionnaise Karine Lebon.

Ce rapport, réalisé par les rapporteurs Marc Le Fur (Les Républicains) et Estelle Youssouffa (Libertés, Indépendants, Outre-Mer et Territoires), met en évidence les défis auxquels sont confrontés ces territoires pour atteindre l’autonomie alimentaire et propose des mesures afin de l’atteindre.

Il souligne notamment que la mondialisation, les changements d’habitudes de consommation des habitants ultramarins mais aussi les défis structurels auxquels font face les territoires d’Outre-mer ont participé à les rendre particulièrement dépendants aux importations. Or, à l’heure où le désordre international provoque des failles dans les flux logistiques de nos économies mondialisées, la question de l’autonomie alimentaire pour les Outre-mer n’a jamais été aussi importante. Ce rapport insiste sur la capacité des territoires ultramarins à atteindre cet objectif d’autonomie.

Ainsi, le rapport d’information met en exergue plusieurs défis à surmonter pour ces régions. Parmi eux, on compte notamment le renouvellement des flottes de pêche afin de redynamiser le secteur de la pêche dans les territoires d’Outre-mer, qui actuellement, importent 70% de leur poisson. Le défi du vieillissement des chefs d’exploitations et le manque de jeunes agriculteurs est également abordé. Le rapport préconise la mise en œuvre d’une stratégie de communication afin d’orienter plus de jeunes vers le cursus agricole. Enfin, la nécessité de diversifier la production agricole afin d’atteindre l’autonomie alimentaire dans les Outre-mer est soulignée.

PHYTOSANITAIRES – La composition de la commission d'enquête dévoilée

Une commission d'enquête a été constituée à la suite de la proposition de résolution déposée le 1^{er} juin par les députés du Groupe socialistes et apparentés, visant à examiner les raisons pour lesquelles la France n'a pas réussi à atteindre les objectifs fixés dans les plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale. L'annonce des membres de cette commission a été faite le 4 juillet, tandis que la formation du bureau a eu lieu le 5 juillet.

Présidée par Frédéric Descrozaille, député Renaissance du Val-de-Marne, avec Dominique Pottier, député du Groupe socialistes et apparentés de Meurthe-et-Moselle en tant que rapporteur, cette commission est composée de 13 députés de la majorité présidentielle, cinq du Rassemblement National, quatre de La France insoumise, trois Les Républicains, deux Socialistes et apparentés, un Gauche démocrate et républicaine, une Ecologiste et un LIOT.

La création de cette commission d'enquête fait suite à l'initiative des députés du Groupe socialistes et apparentés, qui ont utilisé leur "droit de tirage" permettant la création d'une commission d'enquête par an.

Les travaux de la commission d'enquête débiteront cette semaine. Vous pouvez retrouver la proposition de résolution déposée en ce sens le 1er juin en cliquant [ici](#), et la composition des membres de la commission en cliquant sur ce [lien](#).

UE – Priorités de la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne

Depuis le 1^{er} juillet, l'Espagne assure la présidence du Conseil de l'Union européenne, pour une durée de six mois. Elle succède à la Suède, qui a présidé le Conseil de janvier à juillet 2023 et précède la Belgique, qui reprendra le flambeau en janvier 2024. A noter la tenue, le 23 juillet prochain, des élections générales espagnoles. Les plus récentes intentions de vote étant favorables à l'opposition actuelle de droite (Parti populaire), l'issue des élections pourrait avoir des conséquences sur la stabilité politique du pays et la conduite de la présidence du Conseil.

Le Conseil de l'UE a pour rôle de représenter les Gouvernements des États membres, d'adopter la législation européenne en accord avec le Parlement et sur la base des propositions de la Commission européenne et de coordonner les politiques de l'UE. L'Espagne, en tant que présidente, a pour mission d'organiser et de présider les réunions techniques et politiques nécessaires à la recherche de compromis. Pour ces six prochains mois, l'Espagne mènera un programme axé autour de quatre priorités : (i) réindustrialiser l'Union européenne et garantir son autonomie stratégique ; (ii) avancer dans la transition écologique et l'adaptation environnementale ; (iii) promouvoir une plus grande justice sociale et économique ; (iv) renforcer l'unité européenne. Plus précisément, la présidence espagnole souhaite effectuer une révision de la politique de concurrence et du contrôle des aides d'État ou encore encourager une action transversale en faveur des RUP, en coordination avec la Conférence des présidents des régions ultrapériphériques.

Concernant les enjeux du secteur "Agriculture", la présidence espagnole entend promouvoir et renforcer les technologies dans le secteur agroalimentaire, y compris en donnant un nouvel élan au secteur des techniques génomiques (NGT). La présidence intensifiera les négociations sur les propositions de révision de la législation relative aux matériels végétaux et forestiers de reproduction ainsi que sur la législation pour les plantes produites par certaines nouvelles techniques génomiques. De plus, la présidence poursuivra les travaux sur le nouveau règlement concernant une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatibles avec le développement durable et sur la législation relative aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux.

Sur le volet "Pêche", la présidence espagnole souhaite promouvoir la décarbonation du secteur de la pêche, en stimulant les investissements en faveur de la durabilité, de l'innovation et de la numérisation. Elle œuvrera au renforcement du rôle de la politique commune de la pêche (PCP) : des travaux portant sur la garantie des conditions de concurrence équitables (« *level playing field* ») dans le cadre de la dimension extérieure de la PCP seront menés. Une autre de ses priorités sera l'amélioration du processus de prise de décision lors des négociations sur les totaux admissibles de captures (TAC), avec la mise en place de TAC pluriannuels.

Vous pourrez trouver l'ensemble du programme de la présidence espagnole du Conseil de l'UE en cliquant sur ce [lien](#).

AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 10 juillet au 14 juillet 2023

Lundi 10 juillet

Parlement européen :

- Plénière - débat sur la mise en œuvre de clauses passerelles dans les traités européens, de 17h à 23h, Strasbourg.

Mardi 11 juillet

Parlement européen :

- Plénière - débat sur le rapport relatif à la proposition de règlement "restauration de la nature", de 9h à 11h50, Strasbourg.

Mercredi 12 juillet

Parlement européen :

- Plénière - votes, vote sur le rapport "restauration de la nature", de 12h à 13h30, Strasbourg.

Assemblée Nationale :

- Commission des Affaires économiques : présentation du rapport d'évaluation de la loi autorisant sous conditions les néonicotinoïdes pour les betteraves sucrières ; puis communication du groupe de travail sur la séparation de la vente et du conseil en matière de produits phytos, 9h30, Paris.
- Commission des Affaires européennes : audition du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, sur la Politique agricole commune et la souveraineté alimentaire européenne, 13 h 30, Paris.
- Séance publique : discussion sur le rapport de la CMP sur la proposition de loi sur le ZAN, dans l'après-midi, à partir de 15h, Paris.
- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire, 17h.

Sénat :

- Mission d'information Gestion de l'eau.
- Présentation par Hervé GILLÉ, rapporteur, des conclusions du rapport de la mission d'information sur la "Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement", 14h.

Jeudi 13 juillet

Sénat :

- Commission des affaires européennes : Matières premières critiques et industrie net zéro : examen des propositions de résolution européenne et des avis politiques sur la proposition de règlement européen pour une industrie « zéro net » COM(2023) 161 et sur la proposition de règlement européen sur les matières premières critiques COM(2023)160, présentés par Mme Amel Gacquerre, MM. Daniel Gremillet et Didier Marie.

Assemblée Nationale :

- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire, 9h.